

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU VALIDE LE NOUVEAU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE 2023-2028

20-12-2022



Mardi 13 décembre, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'estuaire de la Loire, présidée par Claude CAUDAL, a validé le nouveau SAGE Estuaire de la Loire (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), marquant une ambition forte pour la gestion intégrée de l'eau du territoire.

Qu'est-ce que le SAGE ?

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un document de planification, déclinant le SDAGE¹ Loire Bretagne localement, pour une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il définit, pour 6 ans, des objectifs adaptés aux enjeux du bassin versant de l'estuaire, afin de concilier les différents usages de l'eau (agricoles, industriels, alimentation en eau potable, ...) avec la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Pour répondre à ces objectifs, plus de 100 mesures concrètes seront portées par les différents acteurs identifiés (services de l'état, communes et leurs groupements, syndicats compétents dans le domaine de l'eau, organisations agricoles et industrielles, ...).

Parmi elles :

- Des études permettant d'améliorer la connaissance sur la qualité de l'eau, les quantités prélevées, les usages, la pollution des eaux côtières ou encore le risque inondation ;
- La bonne prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement au travers des documents d'urbanisme ;
- Des travaux à réaliser pour redonner leur caractère naturel aux cours d'eau ;
- Des campagnes de sensibilisation et de communication pour faire connaître et comprendre les enjeux de l'eau à l'ensemble de ses usagers.

Quels sont les enjeux et ambitions du nouveau SAGE ?

Les enjeux identifiés sur le bassin sont la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la gestion quantitative de la ressource en eau, le risque d'inondations et d'érosion du trait de côte, l'estuaire et le littoral, auxquels s'ajoute celui de la gouvernance et de la coordination entre les acteurs. Le changement climatique est un axe transversal intégré tout au long du document au vu de son impact sur l'ensemble du cycle de l'eau.

¹ [Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux](#)

Le nouveau SAGE marque une ambition forte pour la ressource eau à l'image des mesures de protection des zones humides qu'il instaure. Ces espaces naturels jouent un rôle fondamental dans le cycle de l'eau : ils préviennent les inondations, filtrent la pollution et sont des réservoirs de biodiversité. Véritables éponges, les zones humides retiennent également l'eau et sont ainsi un atout en période de sécheresse. Le SAGE 2023-2028 porte une attention particulière aux zones humides les plus fragiles : il interdit la suppression de celles qui alimentent les sources de cours d'eau et renforce la préservation des zones humides inondables.

Par ailleurs, la décision d'encadrer les prélèvements en eau dans les cours d'eau et les nappes souterraines affiche la volonté de la Commission Locale de l'Eau de gérer de manière raisonnée l'eau disponible dans un contexte de changement climatique.

« Une page se tourne avec la validation du SAGE qui a l'ambition d'atteindre le bon état des masses d'eau », affirme Claude CAUDAL, Maire de Préfailles et Président de la CLE. *« La prochaine étape sera sa mise en œuvre via un important travail de pédagogie. Il s'agira d'aller à la rencontre des acteurs de terrain, pour présenter, expliquer, échanger et construire ensemble l'avenir de notre territoire. »,* ajoute le Président de la CLE.

Qu'est-ce que la Commission Locale de l'Eau qui a élaboré ce SAGE ?

Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est composée de 69 membres. Elle rassemble des élus de collectivités territoriales, des représentants des activités économiques, des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, et des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Le nouveau SAGE est le fruit de plusieurs années de travail de ses membres et de concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire pour rechercher les meilleures solutions.

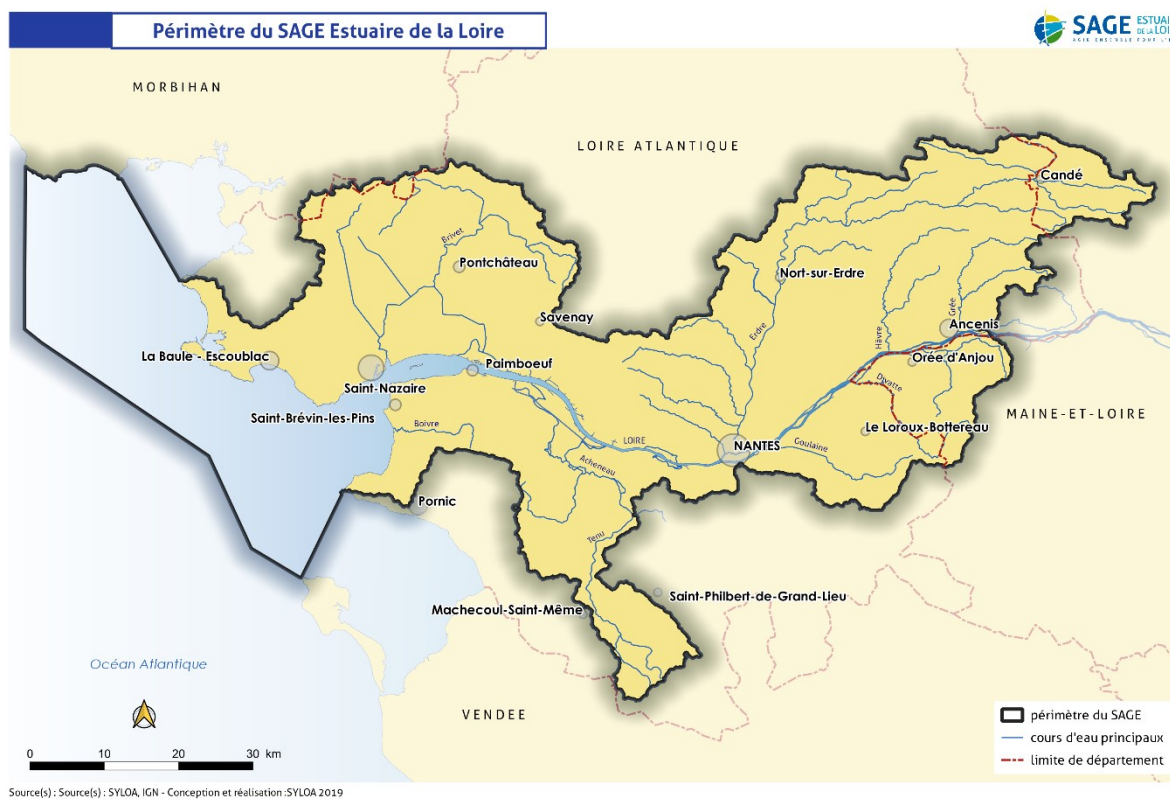
L'animation technique de la CLE est assurée par le Syndicat Loire Aval (SYLOA), qui regroupe les 15 intercommunalités du territoire du SAGE ainsi que le Département de Loire Atlantique.

« Le soutien apporté par les collectivités locales à ce nouveau SAGE témoigne de leur volonté de mieux prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire. À travers le SYLOA, elles financent aussi des études stratégiques de bassin, comme celle engagée en 2022 sur le sujet crucial des prélèvements d'eau dans le milieu naturel », détaille Jean-Sébastien GUITTON, Maire d'Orvault et Président du SYLOA. »

Quel territoire est concerné par le SAGE ?

Le SAGE Estuaire de la Loire est mis en œuvre sur un territoire hydrographiquement cohérent, intégrant les sous-bassins versants associés à l'estuaire de la Loire (le bassin versant est l'unité géographique au sein de laquelle les cours d'eau, précipitations et nappes phréatiques alimentent un exutoire commun, ici l'estuaire de la Loire). Les secteurs concernés sont (en nord Loire) les côtiers guérandais et nazairiens, les bassins de Brière-Brivet, des Marais du nord Loire, de l'Erdre, de l'Hâvre et du Grée ; (en sud Loire) les côtiers de la côte de Jade, les bassins de l'Acheneau-Tenu et de Goulaine, Divatte et Robinets.

Ce périmètre couvre 3 855 km², sur 3 départements : Loire Atlantique (143 communes), Maine et Loire (10 communes) et Morbihan (4 communes).



Prochaines étapes

Le SAGE Estuaire de la Loire ne prendra effet qu'après l'approbation du schéma par arrêté interpréfectoral, signé par les Préfets des 3 départements concernés. L'ensemble des documents sont consultables sur le site Internet du SAGE : www.sage-estuaire-loire.org

CONTACT PRESSE

Secrétariat de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

1Ter avenue de la Vertonne

44120 VERTOU

Céline OLLINGER – Chargée de communication et concertation

09 72 54 19 34

www.sage-estuaire-loire.org

collinger@syndicatloireaval.fr